

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 29 Mai 2009

Commission n° 1 - Aménagement Durable, Développement Économique et Emploi

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 1/03

OBJET : Projets de contrats ruraux.

- Cantons : Mormant, Mitry-Mory, Bray-sur-Seine, Montereau-Fault-Yonne, La Chapelle-la-Reine.

Résumé : Les propositions qui suivent relèvent du programme "Actions d'aménagement/Contrats ruraux". Elles portent sur 6 projets de contrats ruraux relatifs aux communes de Quiers, Fontenailles, Charny, La Tombe, Forges et Guercheville. L'ensemble représente une individualisation de crédits de 654 500 € sur l'autorisation de programme 2009.

I - PROJET DE PREMIER CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE QUIERS

- Canton de Mormant -

La commune de Quiers (646 habitants) envisage, avec ce premier projet agréé par le conseil municipal le 17 septembre 2008, un contrat de type « patrimoine » pour l'église St Martin, non protégée au titre des monuments historiques, qui portera sur :

- la restauration de la couverture nord et le drainage périphérique..... 69 330,73 € HT

Cette première opération a pour objet la restauration complète de la couverture actuelle en tuiles mécaniques et son remplacement en tuiles plates ainsi que la réfection partielle de la charpente. Un drainage périphérique sera également envisagé afin de protéger le bas des maçonneries.

- la restauration de la voûte de la nef..... 151 426,25 € HT

Très dégradée, la voûte de la nef nécessite une intervention pour éviter qu'elle ne s'abîme davantage. Après démolition de l'existant et le traitement de la charpente, le voligeage en châtaignier de la voûte de la nef sera remplacé. Les lames seront posées à joints vifs et la finition sera réalisée au lait de chaux.

- la restauration de la voûte du chœur..... 79 350,00 € HT

La réfection de la voûte lambrissée sera précédée d'une purge et d'un renforcement de la charpente et des chevrons.

- Montant total.....300 106,98 € HT écrié à 300 000 € HT

- Subvention du Département 105 000 € HT

- Subvention prévisible de la Région.....135 000 € HT

- Participation de la commune60 106,98 € HT

II - PROJET DE DEUXIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE FONTENAILLES

- Canton de Mormant -

La commune de Fontenailles (982 habitants) a déjà réalisé un premier contrat rural signé en 1991 portant sur l'achat d'une propriété afin d'y créer la nouvelle mairie, la bibliothèque et une salle de réunions, sur la construction de vestiaires et sanitaires ainsi que l'aménagement d'espaces publics (parking et cheminement piétonnier).

Avec ce deuxième projet agréé par le conseil municipal le 29 septembre 2008, la commune envisage :

- la construction d'une cantine scolaire..... 354 047,50 € HT

Une cantine provisoire est installée depuis 2005 dans une salle communale. Celle-ci ne peut plus accueillir dans de bonnes conditions les 60 enfants qui la fréquentent. Il est donc envisagé la construction d'un réfectoire avec office de réchauffage, en liaison directe avec l'accueil périscolaire.

- la création d'un accueil péri-scolaire..... 342 109,50 € HT

Dans le bâtiment de l'ancienne poste aujourd'hui désaffecté, la commune souhaite aménager un accueil péri-scolaire composé d'une grande salle d'activités au rez-de-chaussée et d'un coin lecture et vidéo en mezzanine. L'étage sera accessible par un escalier et par un ascenseur.

- l'aménagement des abords des équipements 60 000 € HT

Les abords de la cantine et de l'accueil péri-scolaire seront traités avec la création d'une voie d'accès direct à l'office pour les livraisons, le remplacement du portail et la création d'espaces verts.

- Montant total.....756 157 € HT (écrié à 300 000 € HT)

- Subvention du Département 105 000 € HT

- Subvention prévisible de la Région.....135 000 € HT

- Participation de la commune516 157 € HT

III - PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE CHARNY

- Canton de Mitry-Mory -

La commune de Charny (1183 habitants) a déjà réalisé deux contrats ruraux signés en 1992 et 2003 qui portaient principalement sur la construction d'une école maternelle, la réfection extérieure de l'église, l'aménagement de vestiaires, d'un atelier municipal et d'espaces publics.

Avec ce troisième projet agréé par le conseil municipal le 1^{er} avril 2009, la commune envisage :

- l'aménagement du parc du château157 550 € HT

Au centre du village, dans le parc du château, la commune souhaite créer un lieu de vie capable d'accueillir la population autour de différentes activités. Dans cet objectif, les accès seront redéfinis, un parvis sera reconstitué, des jeux et des espaces de détente seront installés.

- la création d'une aire de stationnement paysagère..... 108 445 € HT

Sur un terrain situé devant le château est envisagé l'aménagement d'une aire de stationnement de 14 emplacements, fonctionnelle et à l'échelle des besoins (abords de la mairie, marché hebdomadaire). Cet équipement sera complété par des cheminements et des espaces verts.

- la réhabilitation d'un bâtiment en local commercial.....118 450 € HT

Dans un bâtiment appartenant à la commune, bien situé sur la rue principale, la municipalité souhaite créer une boucherie-charcuterie qui compléterait les commerces existants. Ce local ancien nécessiterait des travaux de gros œuvre et de mise en conformité.

- Montant total.....384 445 € HT (écrêté à 370 000 € HT)

- Subvention du Département 129 500 € HT

- Subvention prévisible de la Région.....166 500 € HT

- Participation de la commune88 445 € HT

IV-PROJET DE DEUXIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE LA TOMBE

- Canton de Bray-sur-Seine -

La commune de La Tombe (231 habitants) a déjà réalisé un premier contrat rural signé en 1995 qui portait principalement sur la construction d'un garage, le ravalement et l'extension de la mairie, l'aménagement de ses abords et la création d'un logement.

Avec ce deuxième projet agréé par le conseil municipal le 30 janvier 2009, la commune envisage un contrat de type « patrimoine » pour l'église Saint Laurent, non protégée au titre des monuments historiques, qui portera sur :

- l'assainissement extérieur et la restauration du clocher.....73 288,13 € HT

Les travaux d'assainissement extérieur comprennent la mise en place de puisards d'infiltration et de réseaux enterrés jusqu'aux regards. La restauration du clocher prévoit la mise en place de tirants, la reprise de fissures et la consolidation de maçonneries par injection, la reprise de la couverture en ardoise, la mise en place de gouttières et d'un paratonnerre.

- la restauration de la nef109 433,25 € HT

Cette partie d'édifice nécessite plus particulièrement la restauration de la charpente en chêne, le remplacement des tuiles plates, la reprise partielle de la voûte lambrissée et quelques travaux ponctuels de maçonnerie et de peinture.

- la restauration du choeur.....120 524,53 € HT

Les principaux travaux consistent en la reprise de la couverture en tuiles plates, de la charpente en chêne, de la voûte lambrissée ainsi que de sa mise en peinture.

- Montant total.....303 245,91 € HT (écrêté à 300 000 € HT)

- Subvention du Département 105 000 € HT

- Subvention prévisible de la Région.....135 000 € HT

- Participation de la commune63 245,91 € HT

V - PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE FORGES

- Canton de Montereau-Fault-Yonne -

La commune de Forges (402 habitants) a déjà réalisé deux contrats ruraux signés en 1991 et 2001 qui portaient sur la restauration d'une partie de son patrimoine (château d'eau, église) et la reconstruction du lavoir, la réhabilitation de la mairie, l'extension d'un local de rangement et l'aménagement d'espaces publics.

Avec ce troisième projet agréé par le conseil municipal le 3 décembre 2008, la commune envisage :

- l'aménagement de la mare des Courreaux.....142 987 € HT

Cette mare, laissée à l'abandon, est située dans l'un des hameaux et se trouve à la croisée de plusieurs routes. Un aménagement complet est envisagé avec son curage, des plantations de végétaux, la stabilisation des abords, la création d'une passerelle et d'un sentier périphérique. La création de petites placettes végétalisées et la pose des bancs compléteront cette mise en valeur.

- l'aménagement de la place triangulaire.....68 716 € HT

En face de la mare des Courreaux se trouve une place triangulaire traitée avec plusieurs revêtements. L'objectif est de parvenir à une uniformité des matériaux avec ceux mis en place près de la mare, de masquer le local poubelles par un muret et de planter différents végétaux.

- la réfection des murs d'enceinte de la mairie.....97 992 € HT

Le parc situé à l'arrière de la mairie est entouré de murs en pierres dont les chaperons sont en mauvais état ou ont disparu. Les travaux prévoient leur restauration, la fermeture d'une porte et la reprise complète de l'enduit du mur.

- Montant total.....309 695 € HT (écrêté à 300 000 € HT)

- Subvention du Département105 000 € HT

- Subvention prévisible de la Région.....135 000 € HT

- Participation de la commune69 695 € HT

VI - PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE GUERCHEVILLE

- Canton de La Chapelle-la-Reine -

La commune de Guercheville (280 habitants) a réalisé deux contrats ruraux signés en 1984 et 1992 qui portaient principalement sur la réhabilitation de la mairie et de son pigeonnier, l'extension du cimetière, la création d'un local pour le matériel et d'équipements divers (plateau sportif, salle de réunion, vestiaires), l'aménagement d'un logement de fonction et d'espaces verts.

Avec ce troisième projet agréé par le conseil municipal le 25 novembre 2008, la commune envisage, sur un même site :

- l'acquisition et l'aménagement d'un atelier-garage.....141 750 € HT

Après le remaniement complet des couvertures, la création de dalles béton et d'une mezzanine, ces deux granges situées au fond d'une ancienne cour de ferme seront transformées en atelier-garage.

- l'acquisition et la réhabilitation d'un logement communal.....165 150 € HT

Donnant sur la rue principale et sur la cour de ferme, le logement actuel à deux niveaux sera réhabilité en logement de fonction de type T3.

- l'acquisition et l'aménagement des espaces extérieurs..... 26 400 € HT

Les travaux porteront sur la création des réseaux d'assainissement ainsi que sur le traitement des sols de la cour intérieure afin de permettre l'évolution des engins et du matériel. Une clôture délimitera le terrain affecté au logement.

- Montant total.....333 300 € HT (écrêté à 300 000 € HT)

- Subvention du Département105 000 € HT

- Subvention prévisible de la Région.....135 000 € HT

- Participation de la commune93 300 € HT

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions, et si vous en êtes d'accord, affecter à ces diverses opérations une somme de **654 500 €** sur l'autorisation de programme 2009 de **2 800 000 €**, ouverte au programme « Action d'aménagement/contrats ruraux », lors du vote du budget primitif de cette année, qui laissera un montant de **2 145 500 €** disponible sur cette autorisation de programme.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 1/03 des rapports soumis à la commission
n° 1 - Aménagement Durable, Développement Économique et Emploi

Rapporteurs : M. AÎELLO
Commission n° 1 - Aménagement Durable, Développement Économique et
Emploi

M. TURBA
Commission n° 7 - Finances

Séance du 29 Mai 2009

OBJET : Projets de contrats ruraux.

LE CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 1 - Aménagement Durable, Développement Économique et Emploi,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les projets de contrats ruraux suivants :

- premier contrat rural de la commune de Quiers,
- deuxième contrat rural de la commune de Fontenailles,
- troisième contrat rural de la commune de Charny,
- deuxième contrat rural de la commune de La Tombe,
- troisième contrat rural de la commune de Forges,
- troisième contrat rural de la commune de Guercheville.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ces projets avec chacune des communes mentionnées à l'article 1^{er} de la présente délibération, au nom du Département,

Article 3 : d'attribuer des subventions pour un montant total de **654 500 €** au titre des projets de contrats ruraux mentionnés à l'article 1^{er} de la présente délibération, de la manière suivante :

- **105 000 €** au profit de la commune de Quiers,
- **105 000 €** au profit de la commune de Fontenailles,
- **129 500 €** au profit de la commune de Charny,
- **105 000 €** au profit de la commune de La Tombe,
- **105 000 €** au profit de la commune de Forges,

- **105 000 €** au profit de la commune de Guercheville.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

